

Les Fabriques

10 rue André Allar
13015 Marseille

Parcelles cadastrées section 901 K n° 24-33-34-35-47
Lot XXL-05C_3
Surface : 3054m²

Maîtrise d'Ouvrage

LINKCITY

le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc
13009 MARSEILLE
+33 (0)4 13 64 10 00



Description

PC4-3

Maîtrise d'Oeuvre

Architectes

Mandataires : PPX Architectes
47 rue Popincourt
75011 PARIS
+33 (0)1 58 30 53 53



BAG Architectes
185 Chemin du vallon de l'Oriol
13007 MARSEILLE
+33 (0)6 38 84 41 46



Paysagiste

Nicolas Faure - Paysagiste concepteur
47 rue Jean de Bernardy
13001 Marseille
+33 (0)6 77 10 51 39



BET Fluides et Thermique

BETEM - Ingénierie
900 Rue André Ampère
13290 Aix-en-Provence
+33 (0)4 42 26 06 97



Bureau de Contrôle

QUALICONSULT - Frederic MAHIKIAN
7 - 9 Rue Jean Mermoz
13008 Marseille
+33(0)6 70 89 12 88



Pièces

PC4 - 3- Courrier de la métropole autorisant une gestion dérogatoire des ordures ménagères

LINKCITY SUD-EST
SNC au capital de 15 000 €
5 Allée Marcel Leclerc
Entrée B CS 20014
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01
RCS 343 156 154 RCS Lyon - I.E : FR 05 343 156 154
www.linkcity.com

Phase

N°

Indice

Date

PC

04-3

A

09/03/2020

Marseille, le 17 FEV. 2020

Le Directeur Général des Services

Etablissement Public d'Aménagement
Euroméditerranée
Directeur Général
Monsieur Hugues Parant
L'Astrolabe - 79 boulevard de
Dunkerque
CS 70443 - 13235 MARSEILLE
CEDEX 02

Nos réf : DIPP-30130/2020-02-16950
Dossier suivi par : Damien VILLECROZE
Direction Pôle Propreté, cadre de vie
et Valorisation des Déchets
Directeur Innovation de la Prospective
et du Partenariat
Tél : 04 91 99 98 68

Objet : Engagement et financement mutuel MAMP - EPAEM dans la gestion globale des déchets ménagers pour le quartier « Les Fabriques »

Monsieur le Directeur Général,

L'ambition du « développement durable » d'Euroméditerranée a été forte dans ses dernières réalisations et vous souhaitez qu'elle se poursuive sur le projet d'extension nommé « Les Fabriques ».

Nos équipes travaillent conjointement, depuis plus d'un an maintenant, sur la gestion des déchets des ménages sur ce secteur avec des objectifs encore plus ambitieux que ceux des aménagements précédents. Nous nous sommes engagés dans une gestion GLOBALE, à savoir :

- la possibilité de réaliser au minimum trois collectes, au pied des immeubles, de flux différents (OM, Verre, Emballages/Papier) en mode enterré avec contrôle d'accès et reporting trimestriel personnalisé par foyer (mode incitatif sans tarification),
- une gestion des bio-déchets (en compostage collectif puis en collecte séparative selon les quantités qui seront réellement triées),
- une gestion des encombrants dans des locaux dédiés,
- et enfin à proximité la réalisation d'une déchetterie avec une recyclerie.

Cette organisation, si elle est conforme à nos objectifs, présente un investissement financier

considérable et une ré-organisation locale en profondeur des services de collecte. Le succès de cette future organisation qui sera exemplaire et unique en France, réside dans la réalisation concrète de tous ces points.

Aussi à la demande de l'opérateur « XXL - Ecoquartier » qui souhaite supprimer les locaux à encombrants de chaque immeuble au profit d'un local centré sur la zone, nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable sous réserve que ce local soit adapté en terme de surface, et d'aménagement et que sa gestion soit laissée entièrement à la MAMP (les ateliers makers ICI Marseille devant disposer de locaux différenciés et ne rentrant pas dans cette gestion) qui mettra en place des agents métropolitains ou un opérateur privé attributaire du marché public s'y réfèrent.

La Métropole accepte de prendre à sa charge l'exploitation et la maintenance de chaque équipement mais à condition que les investissements soient partagés aussi bien sur les équipements de collecte (mode incitatif compris) que ceux inhérents à la construction et mise à disposition du local à encombrants et ainsi que de l'achat du terrain de la déchetterie.

Il est également rappelé, comme cela avait été convenu au début du projet, qu'il devra y avoir des conciergeries en charge de l'application des bonnes règles d'utilisation des équipements gérées par le gestionnaire des immeubles, et que les immeubles dédiés aux professionnels devront disposer de locaux à Déchets Industriels Banals avec une gestion entièrement prise en charge par des prestataires privés rémunérés par les locataires ou propriétaires des surfaces utilisées.

Il est important de pouvoir finaliser cet accord de co-financement et de co-gestion afin que les autorisations de permis de construire puissent être délivrés rapidement. Je vous propose que nos services se rencontrent et conviennent d'une rédaction de nos engagements respectifs au travers d'une convention ou charte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Domnin RAUSCHER

